Racing **Kart** Organisation

REGLEMENT *6 HEURES* RKO 2026

REGLEMENT GENERAL – 6 HEURES RKO 2026

Art 1 : Organisation

Racing Kart Organisation (RKO par abréviation), organise des évènements de vitesse et endurance, « karting loisir » privés, non officiels et accessibles aux personnes âgées de plus de 14 ans.
Ces évènements sont nommés ***Endurance RKO****.*

Le RKO se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement.

Les modifications seront alors portées à la connaissance des pilotes lors du briefing et ne pourront être contestées.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

Le RKO se réserve le droit de refuser la participation d'un pilote sans avoir à fournir de justification.

Art 2 : Conditions d'admission et d'engagement

- Etre âgé de plus de 14 ans révolus.
- Minimum 8 équipes engagées (le RKO se réserve le droit d'annuler la course au plus tard 1 semaine avant la date prévue si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint).
- Equipe de 2 à 6 pilotes (voir spécificité de l'épreuve).
- La pratique du karting est un sport physique et à risque. Toute personne ayant des pathologies réputées incompatibles avec cette pratique sportive ne pourra engager la responsabilité de RKO. En cas de doute, *contactez votre médecin*.
- Seuls les pilotes dans les équipes déclarées sur le bulletin d'inscription pourront participer.
- Les inscriptions devront se faire uniquement sur notre site internet : www.rko.fr
- Tout autre support d'inscription sera refusé (mail, téléphone, verbal, …)
- Avoir payé la totalité de la prestation avant la date de l'évènement,
- Aucun remboursement possible.

Art 3 : Modalités financières

L'inscription d'une équipe n'est validée par le RKO qu'à réception du paiement intégral de l'épreuve.
Une équipe annulant sa participation ou ne se présentant pas à l'heure de convocation de l'évènement ne pourra prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Attention : Pour les équipes participantes au championnat SWS, la pré-inscription via le site SWS ne vaut en aucune façon engagement.

Art 4 : Le pilote

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE (prêt possible)

- Casque intégral avec visière

AUTRE EQUIPEMENT CONSEILLE

- Paire de chaussures montantes
- Paire de gants
- Tour de cou
- Combinaison en tissu

INTERDIT

- Les caméras embarquées sur le pilote, sur le kart et dans le casque
- Echarpes, vêtements flottants
- *Les cheveux longs doivent être attachés et mis dans la charlotte ou dans la cagoule ou dans le casque.*

Art 5 : Le Kart

Chassis Sodikart type SPORT – 270 cm3 MS / 13 chevaux.
Chassis Sodikart type SR4 – 270cm3 / 9 chevaux.

Les karts répondent aux normes en vigueur. Ils devront rester dans leur état d'origine tel que défini par son homologation.
Chaque pilote est responsable de son kart et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de cette activité.

Lestage du kart : Fourni et distribué par RKO
Décoration : Aucune
Carburant : Fourni et distribué uniquement par RKO
Pneumatiques : Pression identique et non modifiable pour tous les karts
Intervention mécanique : Exclusivement par le staff RKO
Autonomie du kart : environ 2h30
Caméra embarquée *: Interdit sur le kart, dans le casque et sur le pilote*

Art 6 : Généralités

Espace pilote et accès accompagnateurs :
Pour des raisons de sécurité et d'assurance, seuls les pilotes pourront avoir accès à la voie des stands.
Les accompagnateurs devront exclusivement utiliser les espaces réservés au public.
L'accès dans la voie des stands est strictement interdit aux animaux, même tenus en laisse.

Briefing et Généralités :
Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

Réclamations sportives :
Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions, …) prises à l'encontre d'un pilote par la Direction de course sont appliquées sans recours possible.
En cas de litige, seule la Direction de course est compétente pour assurer l'arbitrage.

Réclamations techniques :
Les performances des karts sont identiques et réputées comme telles par leur constructeur.
Une attention particulière dans la maintenance des karts est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les pilotes.

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le staff technique.

Tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors du briefing est par nature interdit.

Art 7 : Déroulement des courses

Date de l'évènement

Samedi 12 décembre 2026 – Circuit International Anthoine Hubert
Dimanche 13 décembre 2026 – Circuit International Anthoine Hubert

Catégories

Sport et Amateur

Spécificités des catégories

SPORT	LOISIR
Kart Sodi Sport 270cc – 13 Chevaux	**Kart** Sodi SR4 270cc – 9 Chevaux
Course lestée Oui – 80KG en fin de relai – Pesée obligatoire	**Course lestée** Non
Nombre de passage aux stands 8 passages obligatoires – Changement de pilote non obligatoire	**Nombre de passage aux stands** 20 passages obligatoires – Changement de pilote obligatoire
Temps dans les stands 2 minutes 30	**Temps dans les stands** 1 min 30
Ravitaillement essence Obligatoire à chaque passage au stand	**Ravitaillement essence** 2 obligatoires pendant la course
Quick Change (Changement de kart) Oui – A chaque passage au stand	**Quick Change (Changement de kart)** Non

Horaires

8h00 – 17h00

Timing prévisionnel

8h00 – 9h00 : Accueil des pilotes et équipes à la Tour de Contrôle (Circuit Anthoine Hubert)
9h00 – 9h20 : Briefing
9h30 – 10h30 : Essais qualificatifs (1 heure)
11h00 – 16h00 : Course d'endurance (5 heures)

INFORMATIONS RELATIVES A LA COURSE

- **Epreuve lestée** :

 Catégorie Sport
 Meilleur temps de l'équipe supprimé en cas de poids non conforme pendant les essais chronométrés
 2 tours de pénalité en cas de poids non conforme en course

- **Ravitaillement**

Une **pénalité de 5 tours** sera appliquée par passage manquant (à la fin de la course).

- **Passage aux stands**

Une **pénalité de 5 tours** sera appliquée par passage manquant (à la fin de la course).

- **Temps minimum dans les stands** :

Une **pénalité de 2 tours** sera automatiquement appliquée en cas de non respect du temps minimum.

- La voie des stands sera fermée pendant les 5 premières minutes de course.
- La voie des stands sera fermée 10 minutes avant la fin de la course.
- 1 tour de piste sera obligatoire (1 passage sur la boucle) entre deux passages par les stands.
- **Comportement anti sportif (contact répétés, vibreurs, …) :**

Un avertissement sera donné à l'équipe, une pénalité de 1 tour sera appliquée en cas de récidive.